



DECISION
Décision concernant l'octroi d'un mandat
spécial à Monsieur Philippe JANICOT

N° 26553

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vo le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3211-2, L3211-10, L3211-4 et L3211-10.
Vo la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation de conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires.
Vo le décret n°1006-706 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de régime des élus successivement par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

CONSIDERANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de Président, Vice-Président et conseillers communautaires doivent être exercées par des élus successivement par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

CONSIDERANT que le déplacement de Monsieur Philippe JANICOT à BORDAUX (33) nécessite l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération susvisée.

DECISION

Article 1 : De confier le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Philippe JANICOT au 4 Salon CHOLEAU 4, au Palais 3 (Mairie) BORDAUX (33), les 01 et 02 mai 2025.

Article 2 : Etudier à l'été suivante le remboursement des frais réellement exposés pour l'exercice du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des justificatifs de dépenses exposés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés d'exécuter en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 17/04/2025

Philippe JANICOT
Président de la Communauté urbaine de Limoges Métropole



DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Philippe JANICOT

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2025



26553.pdf
(.pdf, 368,5 Ko)



TÉLÉCHARGER